

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2009.

L'an deux mil neuf et le douze juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PUGNET Alain, BLANCHARD Gilles, PHILIP Frédéric, ESCANDE Jean-Philippe, IMBERT Christian, CHAGNARD Patrick, BIGLIA Jean-Pierre, TANGUY Xavier, Mmes PALPANT Clara et DERR Nicole.

Absent : M. BIGLIA Jean-Pierre - *une partie de la réunion* - (représenté par M. FRANCOU Jacques).

Secrétaire de séance : M. PUGNET Alain.

*Comptes rendus des deux dernières séances* : Approuvés et signés.

Etude sur les réseaux d'eau et d'assainissement : demande de subvention à l'agence de l'eau et au Conseil Général :

Une étude de diagnostic et de schéma directeur des réseaux d'eau potable et une étude de diagnostic et de schéma directeur des réseaux d'assainissement doivent être réalisées sur l'ensemble du territoire communal. Celles-ci permettront une nécessaire connaissance des capacités et de l'état de l'ensemble des réseaux eu égard notamment à un problème récurrent de pression d'eau et au respect de la réglementation en matière de traitement des eaux usées et pluviales.

L'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Hautes-Alpes subventionnent à concurrence respectivement de 50 % et 30 % du montant hors taxes ce type d'études qui est estimé à environ 40 000 € TTC.

Leur réalisation serait précédée dans le courant de l'été par des mesures de comptage d'eau potable et des mesures de pluies à l'automne en ce qui concerne les réseaux d'assainissement.

Une dérogation conjointe doit être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hautes-Alpes afin de pouvoir commencer avant tout accord de subventions les études ainsi que les travaux de pose de compteurs d'eau.

Parallèlement au dépôt du dossier de demandes de subventions, une consultation publique d'entreprises à même de réaliser ces études va être engagée.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Fonds parlementaires : demande de subvention

Il est décidé d'affecter les 7 500 € attribués à la commune à l'acquisition de matériel en plus du programme d'aménagement des abords de l'église.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Promesse de vente du terrain Devant Vière :

Ce point est reporté car le montant global n'est pas connu pour l'acquisition. Les documents sont chez le notaire et M. le maire rappelle l'estimation des domaines faite à 45 € le m<sup>2</sup>. Le conseil municipal souhaite rencontrer le promoteur pour prendre connaissance de son projet.

Attribution des subventions aux associations :

A l'unanimité, les sommes attribuées en 2008 sont respectivement reportées à l'identique pour 2009, à savoir :

Comité des fêtes =	1 525 €
A.D.M.R. d'Aspres-sur-Buëch =	150 €
La Truite du Buëch =	76 €
A.C.C.A. =	76 €

Avec 6 voix Pour, 2 voix Contre et 3 Abstentions, une nouvelle association se voit attribuée le montant suivant :

Association Animation Aspremontaise = 1 000 €

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2009 (suite).**

---

*Arrivée de M. Jean-Pierre BIGLIA, qui avait donné pouvoir à M. FRANCOU pour le début de la réunion, et qui reprend part au débat.*

### Fixation d'un tarif de location concernant le domaine public :

Suite à la demande de location d'une portion du domaine public devant sa maison, il est décidé que par convention avec la commune Mme MAES s'acquittera d'une somme de 90 € par an.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

### Révision et modification du POS : enquête publique :

Ce point est retiré de l'ordre du jour car, après en avoir discuté avec Mme le commissaire enquêteur, il n'est pas nécessaire de délibérer de nouveau.

### Nomination d'un correspondant "pandémie grippale" :

A la demande de la préfecture des Hautes-Alpes, chaque commune doit désigner une personne servant de correspondant en cas de "pandémie grippale". M. Jacques FRANCOU est nommé pour assurer cette fonction.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses :

*Nettoyage du village :* Une opération citoyenne est organisée Samedi 20 juin à partir de 8 heures. Tous les bénévoles et volontaires sont invités à y participer.

*Terrains communaux :* M. Xavier TANGUY demande pourquoi le terrain Devant Vière a été nettoyé par quelqu'un d'autre alors qu'il était convenu qu'il s'en charge. M. le maire précise qu'il s'agissait d'une proposition non décidée à l'avance. Pour le terrain de Mme MOUTON que la commune a acheté l'année dernière M. Jean-Philippe ESCANDE est chargé d'en couper l'herbe.

*Thuoux :* Il est signalé que le pont situé sur le chemin d'accès au cimetière de Thuoux est dangereux car dépourvu de garde-corps. Le maire doit se rendre sur place avec M. Jean-Philippe ESCANDE pour évaluer la situation.

*Périmètres de protection des sources :* MM. Jean-Philippe ESCANDE et Xavier TANGUY sont chargés de s'occuper du suivi de ce dossier.

*Chemin Pré La Cour :* Les plus gros nids de poules seront rebouchés car la circulation y est difficile.

*Ancienne décharge du Château :* Servant toujours de dépôts sauvages une solution doit être trouvée pour en condamner l'accès.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.**